Pour un soutien accru à l'élevage agropastoral au Burkina Faso

En Afrique de l'Ouest, l'élevage constitue une activité fondamentale, faisant vivre plusieurs millions de familles rurales, grâce à un cheptel régional de bovins estimé à plus de 65 millions de têtes, plus de 200 millions d'ovins et caprins, et 2,6 millions de camelins. Représentant 10 à 15 % du PIB des pays sahéliens et 5 à 10% du PIB des pays côtiers, il apporte des revenus conséquents aux pays et constitue l'une des filières les plus dynamiques contribuant à l'intégration régionale. Le cheptel est pour toute ces familles un capital, une source d'activités et de revenus, une source d'épargne, mais aussi de sécurité en cas de choc et un référent culturel fort.

Le Burkina Faso est au carrefour des enjeux liés au pastoralisme et à l'agropastoralisme, avec le second cheptel de bovins derrière le Mali, et des effectifs en augmentation constante (il est passé de 3 à 8 millions de têtes entre 1961 et 2009). Le bétail représente aussi le troisième poste d'exportation du Burkina Faso, après l'or et le coton. Fort de ses performances, qui reposent pour la grande majorité sur des systèmes extensifs fondés sur la mobilité, le pays est engagé dans différentes politiques d'appui au secteur de l'élevage, mais qui restent à renforcer et consolider. En effet, malgré son importance socio-économique, la part des investissements alloués au sous-secteur de l'élevage demeure insuffisante au regard de son importance (2 à 11 % des investissements dédiés au secteur primaire, soit à peine 2% de la richesse totale qu'il génère). Les défis sont pourtant majeurs.

© APESS

Des systèmes d'élevage dynamiques en constante évolution

• Une croissance portée principalement par les systèmes agropastoraux

Exportateur net vers les pays côtiers, le Burkina Faso est un pays où l'élevage bovin occupe plus de 60% de la population. C'est aussi le pays d'Afrique de l'Ouest où la croissance du cheptel bovin est la plus significative durant les 50 ans dernières années : elle a augmenté de 416%. Cette progression s'appuie principalement sur les systèmes extensifs traditionnels, mais il faut noter que ces systèmes ont évolué pour faire face aux changements de leur environnement, sous l'influence de la croissance démographique, de la tension sur l'accès aux ressources pastorales et des opportunités de marché.

On observe ainsi quatre grandes tendances conduisant à : (i) la sédentarisation de certains élevages, (ii) la persistance de la mobilité comme stratégie principale de conduite de l'élevage, (iii) le glissement progressif de l'élevage vers le Sud et (iv) une orientation des élevages de plus en plus marquée vers le marché. Ces évolutions des deux dernières décennies tendent ainsi à estomper les différences entre les exploitations fondées principalement sur l'élevage et pratiquant de plus en plus l'agriculture (exploitations autrefois uniquement pastorales situées dans le Nord), et celles majoritairement agricoles et ayant développé une activité d'élevage (principalement dans le Sud).

• De nouveaux acteurs qui profitent de la demande croissante du marché

A côté de ces deux systèmes, qui représentent 77% de l'offre de viande et 92% pour le lait (PNSR), on observe le développement de systèmes d'élevage plus intensifs en zone périurbaine, portés principalement par de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, politiques), qui investissent dans le secteur (embouche bovine et ovine intensive ou semi-intensive, élevage laitier amélioré, aviculture intensive). L'arrivée de ces nouveaux acteurs induit pour les éleveurs agropastoraux un sentiment de concurrence accrue, car ces derniers sont souvent ciblés par les programmes et projets mis en place par l'Etat ; ils disposent plus facilement d'informations, de contacts, et d'accès au crédit pour des activités qui semblent se développer au détriment des éleveurs traditionnels. C'est le cas par exemple du Programme d'Appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP), qui a conduit à la multiplication de fermes autour de Ouagadougou, et a plus profité aux grands commerçants et grands éleveurs, qu'aux exploitations burkinabé déjà en place.

Pourtant, les systèmes d'élevage traditionnels obtiennent de bons résultats, et sont meilleurs comparés à ceux des pays voisins, avec des taux de couverture des besoins alimentaires des familles de 9 à 12 mois sur l'année (résultats des bilans simplifiés réalisés chez des membres de l'APESS entre 2013 et 2016). Peu ciblés par les programmes de l'Etat, les éleveurs agropastoraux ont le sentiment, que face aux enjeux de transformation auquel ils doivent faire face, les dépenses consacrées au secteur de l'élevage sont totalement insuffisantes et pas toujours bien ciblées, même si des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années, notamment depuis la création du ministère des Ressources Animales.

De nombreux défis pour les exploitations familiales agropastorales

• Faible sécurisation des zones pastorales et entraves à la mobilité

La croissance du cheptel, la dégradation des terres, le développement de l'agriculture et de l'urbanisation accroissent les pressions sur les ressources naturelles (parcours, aliment bétail, eau) et foncières. Les régulations traditionnelles sont remises en cause et accentuent le risque de conflits. Le Burkina Faso est doté d'une loi sur le pastoralisme (2002) qui confie à l'Etat et aux collectivités territoriales la responsabilité de garantir aux « pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux », et d'une nouvelle loi foncière (loi 034-2009) garantissant la reconnaissance et la sécurisation des droits locaux. Cependant les éleveurs rencontrent de nombreuses difficultés sur les terroirs pour sécuriser les zones pastorales et l'enjeu d'une reconnaissance et délimitation de ces zones se fait ressentir de manière prégnante.

© Gret

Les empiètements des champs sur les zones pastorales s'accélèrent, sous l'influence de politiques en faveur de l'agriculture, et conduisent à la disparition des espaces pastoraux (cas de la zone de Tongomayel, de Samoroguan, de la zone pastorale de Sideradougou, dont la superficie est passée de 307 000 ha à 51 000 ha de nos jours). Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont aussi plus fréquents avec souvent des arbitrages en défaveur des éleveurs (cas d'animaux mis en fourrière accrus dans la zone de Banfora). Les couloirs de passage sont parfois bloqués, obligeant les éleveurs à chercher de nouveaux itinéraires ou à partir en transhumance dans les pays voisins.

A ces difficultés liées à l'insécurité foncière, s'ajoutent des problèmes liés au faible aménagement des zones pastorales. Qu'elles soient mises en place par l'Etat dans le Sud du pays (une trentaine de zones aménagées), ou qu'il s'agisse de zones de pâture communautaires présentes dans le Nord, ces espaces sont encore trop faiblement aménagés. On note également un manque criant de points d'eau (le déficit hydrique à la saison sèche est estimé à 50% d'après le PNSR), une dégradation croissante des sols, et un maillage insuffisant entre zones pastorales, ne permettant pas la circulation des animaux sur des couloirs de passage.

• Des besoins d'investissement et de structuration des filières

Même si les éleveurs notent une nette amélioration de la commercia-

lisation des animaux, ainsi qu'une meilleure organisation de la filière lait, notamment grâce à des initiatives locales (programme national de développement laitier du MRAH, plateforme lait de Banfora, organisation de circuits de collecte autour des minilaiteries, etc.), de nombreux efforts restent encore à réaliser. Le lait local fait face notamment à une concurrence croissante des produits importés, qui sont passés de 45 800 tonnes d'équivalent lait en 2000 à 78 400 tonnes en 2013 (Faostat), soit une hausse de 40%, et dont le poids risque encore de grandir avec la suppression des quotas laitiers en Europe. Le faible niveau de protection commerciale de la poudre de lait en vrac (tarif extérieur commun à 5%) et le sous-investissement chronique dans la structuration de filières de collecte du lait local sont les principaux facteurs entravant l'émergence d'une filière locale plus solide. Pourtant, depuis 50 ans, la production de lait n'a cessé d'augmenter au Burkina Faso, comme en témoigne la part des importations dans la consommation en lait, qui a baissé de 45% en 1990 à environ 11% de nos jours (MRA/PNUD 2011). Les besoins en aliments bétail (SPAI) demeurent aussi importants, et malgré les efforts de subvention de l'Etat (50% du prix en direction des organisations d'éleveurs), les quantités demeurent insignifiantes puisqu'elles couvrent moins de 20 % des besoins.

Les nombreuses interventions de projets et programmes dans le secteur de l'élevage (PNGT, PAPSA, PPAAO), et les dispositifs permanents de soutien à l'élevage mis en place (FODEL) n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés et ont été élaborés de manière peu concertée avec les organisations d'éleveurs.

De ce fait, ils prennent trop peu en compte les besoins des exploitations agropastorales. Néanmoins, il existe plusieurs signes encourageants, qui devraient permettre d'améliorer la situation : (i) le montant des dépenses dans le secteur de l'élevage a doublé entre 2004 et 2011, (ii) 72% de ces dotations budgétaires sont destinées aux investissements ; (iii) la moitié du budget alloué à l'élevage provient des ressources nationales et ne dépend pas de l'extérieur.

Propositions d'axes d'intervention dans le cadre du PNSR II

Le Burkina Faso est en train d'élaborer son second Programme national du secteur rural (PNSR 2). La période est donc particulièrement propice pour tirer les enseignements des programmes passés et faire des propositions plus adaptées aux besoins des exploitations familiales agropastorales et des acteurs des filières de l'élevage.

- **Fournir des appuis ciblés aux différents types d'exploitations agropastorales**

L'élevage est un secteur dynamique, qui est en constante évolution, pour s'adapter aux contraintes de l'environnement et aux opportunités des marchés. Pour mieux accompagner les exploitations agropastorales, une meilleure connaissance des réalités que vivent ces familles s'avère indispensable.

L'approche utilisée par l'APESS dans son dispositif de conseil basé sur des bilans simplifiés réalisés sur 140 exploitations au Burkina Faso permet de connaître les différents mouvements financiers (c'est-à-dire les postes de dépenses et d'emplois de l'exploitation), ainsi que le niveau de couverture de ses besoins alimentaires annuels. L'analyse met en évidence trois grands types d'exploitations agropastorales : les déficitaires (dont la couverture des besoins est de moins de 6 mois), les intermédiaires (entre 6 et 12 mois) et les excédentaires (plus de 12 mois).

Il faudrait pouvoir différencier les appuis fournis à ces différents types d'exploitations, à travers des instruments de politique en adéquation avec leurs besoins et leurs projets de modernisation. Les exploitations excédentaires ont souvent fait évoluer leurs systèmes et leurs pratiques et n'auront pas les

mêmes besoins que les exploitations déficitaires, qui sont extrêmement vulnérables, peuvent être très exposées en cas de catastrophe naturelle et dont il est impératif d'améliorer la résilience.

• Adopter une approche intégrée des filières et favoriser la concertation

Pour faire face à l'accroissement de la population et améliorer l'offre de produits pastoraux, il sera aussi nécessaire de dynamiser les filières de l'élevage, en en apportant des appuis ciblés aux différents groupes d'acteurs de l'amont à l'aval. La dynamique de concertation interprofessionnelle au niveau des territoires (plateforme d'innovation), dans laquelle s'est engagée l'APESS avec ses partenaires, constitue de ce point de vue une approche qui semble porteuse. En faisant dialoguer les acteurs autour des enjeux locaux et des pistes d'action prioritaires à mettre en place, les énergies se fédèrent et la concertation se renforce, au bénéfice de la filière, qui est mieux structurée, et plus équitable. Cette approche a déjà fait ses preuves, au Burkina Faso et ailleurs, sur la filière lait, et pourrait être étendue à d'autres filières ou d'autres zones.

• Renforcer le lien des éleveurs au marché (lait)

Les travaux préliminaires à l'élaboration du PNSR II évoquent « la liaison production/marché » comme un élément fondamental devant « permettre de déclencher un réel processus d'accumulation et de développement ». Cela est particulièrement vérifié dans la filière lait, en plein essor dans les territoires ruraux lorsque des unités de transformation artisanales comme les minilaiteries se mettent en place et offrent aux éleveurs environnants des débouchés commerciaux. L'analyse de ces dynamiques montre que les éleveurs modifient alors les modes de conduite de leur élevage et sédentarisent une partie du troupeau qui ne part pas en transhumance. Les revenus additionnels liés à la vente du lait s'élèvent jusqu'à 1,2 millions de FCFA par an pour certaines familles.

Ces initiatives locales devraient être davantage encouragées : appui à la collecte, mise en place de labels permettant de différencier les produits issus du lait local, augmentation des droits de douane sur la poudre de lait importée, incitation des entreprises laitières à s'approvisionner auprès d'exploitations agropastorales, etc.

• Sécuriser les ressources pastorales et le droit à la mobilité

La gestion durable des ressources naturelles est en enjeu clé pour la préservation des écosystèmes, mais aussi pour la durabilité des activités agro-sylvo-pastorales, qui évoluent dans un contexte d'augmentation de la pression sur les terres, de changement climatique et de marchandisation croissante. Ainsi, les espaces pastoraux sont victimes d'une appropriation continue par l'agriculture, notamment depuis l'adoption de la nouvelle loi foncière, qui remet en cause l'avenir de l'élevage dans certaines zones (obstruction des couloirs de passage, accentuation des conflits), notamment dans la région des Cascades.

A côté de la reconnaissance et de la sécurisation des droits locaux, permis par la nouvelle loi 034-2009, le droit à la mobilité et la protection des espaces communs doivent aussi être réaffirmés. Sécuriser ces espaces, en leur donnant un statut juridique adapté, mais surtout en leur donnant une reconnaissance locale acceptée et négociée avec les populations locales devient un impératif. Face aux risques de dégradation des terres, la cohabitation de l'agriculture et de l'élevage, et les transferts de fertilité qu'elle permet, représente en effet une option qui ne peut qu'être encouragée.

• Défendre une politique régionale de l'élevage plus ambitieuse

La promotion de l'élevage agropastoral et son devenir ne peuvent être envisagés qu'aux frontières du Burkina Faso. Symbole de l'intégration régionale par excellence, l'élevage ouest-africain a besoin de politiques régionales plus ambitieuses. Le PNSR II devrait donc être articulé avec l'ECOWAP II afin de garantir une conjugaison des efforts nationaux et régionaux sur les axes cités précédemment. Il s'agira en particulier d'intervenir au niveau des politiques commerciales pour faciliter la mise en marché des produits et sous-produits via : (i) une amélioration de la qualité et du nombre de marchés à bétail, ainsi que de leur organisation pour réduire les asymétries de marchés entre éleveurs et commerçants ; (ii) la facilitation des échanges intra-communautaires et la levée de tous les obstacles à la libre circulation des produits régionaux (barrières tarifaires et non tarifaires) et (iii) la réévaluation du tarif extérieur commun (TEC) sur la poudre de lait et la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées pour réguler les importations de lait et encourager les investissements productifs au niveau de la filière lait local.

Gret/Apess

Décembre 2016

AVEC LE SOUTIEN DE :

CFSI

FONDATION DE FRANCE

CONTACTS :

APESS
04 BP 590 Ouagadougou
04 Burkina Faso
+226 50 34 66 36
sg@apessafrique.org

GRET BURKINA FASO
10 BP 810 Ouagadougou
10 Burkina Faso
+226 50 36 10 65
banaon.burkina@gret.org

GRET
Campus Jardin tropical
45 b av.de la Belle Gabrielle
94736 Nogent/Marne - France
benkahla@gret.org